

La facture internationale

En Suisse, la politique étrangère, qui ailleurs fait tant parler, ne soulève guère les passions. Et surtout pas aux Chambres fédérales, où les rangs alémaniques se font clairsemés dès que l'on parle diplomatie — un domaine traditionnellement laissé aux Latins. Outre-Sarine, on préfère les affaires économiques extérieures aux «affaires» étrangères; lesquelles, heureusement, coûteraient relativement bon marché s'il n'y avait pas l'aide au tiers monde, ni cette folie des voyages qui a saisi même le chef, autrefois immobile, du département.

A force de se vouloir pragmatique et plus intéressée par les contacts commerciaux que par les relations diplomatiques, la Suisse s'est taillée une réputation de «profiteuse», toujours attentive à sauvegarder ses intérêts économiques et beaucoup moins prête à manifester une solidarité qui pourrait s'avérer coûteuse. Or voilà que la politique étrangère, toutes formes de relations confondues, se met à coûter cher. Les rapports Nord-Sud, les mouvements de réfugiés, les réformes à l'Est, les développements de l'intégration européenne, les négociations du GATT, les investissements dans les transports internationaux viennent gonfler une facture que la Suisse devra bien régler.

L'aide publique au développement, qui représente traditionnellement la majeure partie des dépenses du DFAE, va passer pour la première fois le cap du milliard en 1991. L'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés en Suisse, désormais imputée aux dépenses de la prévoyance sociale, atteindra les 500 millions l'an prochain; la coopération avec les pays de l'Est exigera sans doute des moyens bien supérieurs aux 250 millions déjà votés par les Chambres. Quant au rapprochement avec l'Europe communautaire, il va représenter un effort pas encore chiffré, et d'ailleurs en grande partie non mesurable. Même remarque pour les négociations au sein du GATT, qui vont se solder par des sacrifices d'une ampleur encore inavouée. S'agissant des transports internationaux, par le rail comme par la route, les investissements nécessai-

res se chiffrent par milliards, dont une douzaine pour les seules transversales ferroviaires à travers les Alpes.

A toutes ces dépenses clairement engendrées par la politique extérieure, il faut ajouter des imprévus de taille, comme l'opération de l'an dernier en Namibie, finalement moins coûteuse que prévu, ou la contribution à l'indemnisation des pays victimes involontaires des sanctions économiques à l'égard de l'Irak (on parle de 300 à 500 millions, principalement destinés à la Jordanie et à l'Egypte). Sans compter les conséquences de la pétition pour une aide spéciale au désendettement, de l'ordre de 700 millions, à l'occasion de l'anniversaire de la Confédération.

Inutile de dire que le tout nous paraît amplement justifié et que la Suisse a beaucoup à gagner de ne plus chercher à vouloir toujours le beurre et l'argent du beurre. Volontiers voyageuse au rabais dans le train des relations internationales, elle va désormais payer son billet au plein tarif. Voilà qui n'ira pas sans douleur interne.

En clair: l'abattoir à vaches sacrées va ouvrir bien grandes les portes déverrouillées ces derniers mois avec la votation du 26 novembre 1989 sur l'armée et les premiers changements en matière de politique agricole. Les budgets de la défense nationale et les versements à l'agriculture, réputés intouchables jusqu'ici, vont connaître des redimensionnements sévères. Ainsi le veulent les nouvelles contraintes de la politique extérieure, dûment exploitées par Otto Stich — qui ne pourrait le faire sans l'aval de tout le Conseil fédéral. Telle est la mission historique des deux conseillers fédéraux radicaux: Kaspar Villiger, venu des affaires, ne craint pas de rationaliser même le secteur militaire et s'y emploie avec une apparence naïveté qui énerve au plus haut point ces messieurs les officiers généraux. Quant à Jean-Pascal Delamuraz, injustement malmené par les banquiers ces derniers temps, il va

YJ

(suite à la page 2)

Finasseries

(ag) A l'écoute des propositions agricoles que la Suisse déposera sur la table de négociations du GATT, le tournis vous prenait. Ce n'était pas «Philibert, plus il vend, plus il perd», c'était «Philibert, plus il perd, plus il récupère».

Ecoutez donc! Les subventions (ce terme comprend les garanties de prix et pas seulement les soutiens inscrits au budget de l'Etat) seront réduites de 20% en dix ans. Au terme de l'exercice, la perte sera de 130 millions. — Donc une perte. — Non, car l'adaptation des prix agricoles à l'inflation sera assurée. A supposer que l'indice augmente de 3,5%, les soutiens à l'agriculture croîtront de 1,5%. — Soit, il y aura donc croissance nominale, mais perte réelle. — Non, car nous introduirons les paiements directs; d'ores et déjà la somme (jugée modeste) de 120 millions est envisagée. Elle assurera une compensation intégrale. — Du moins le budget sera-t-il chargé d'une dépense supplémentaire? — Non, car nous supprimerons certains contingents à l'importation sur le vin rouge, la volaille, les œufs, les fleurs coupées et la viande de cheval et nous leur substituerons des taxes douanières élevées. Ces recettes supplémentaires financeront les paiements directs, sans perte pour l'Etat. Etc...

Confusion des genres

Il n'y a pas de négociations sans habileté dans la défense de ses intérêts propres. L'offre Suisse est minimale. Même si elle réussit à prendre en compte les résistances conjointes des Français, menacés de jacqueries paysannes et des Allemands, entrés en période électorale, la Communauté européenne fera une offre plus forte. Jacques Delors parle d'un abattement de 30% en cinq ans.

La prudence manœuvrière helvétique qui risque d'être bousculée n'est pas blâmable dans la partie diplomatique qui s'engage. En revanche ce langage ne convient pas lorsqu'il s'adresse aux agriculteurs eux-mêmes. Illusoire de laisser croire qu'il y a des restructurations indolores. Rudolf Reichling, président de l'Association centrale des producteurs de lait, l'a fait remarquer: un échec des négociations du GATT n'est pas l'issue dont il faut rêver; la majorité

des problèmes de l'agriculture suisse ne tiennent pas aux exigences du GATT, ils sont internes.

L'écart européen

La paysannerie, à juste titre, proteste contre un traitement, selon des critères de pur libéralisme économique, de la production agricole. Elle n'est pas assimilable à la production industrielle. Elle joue un rôle fondamental dans l'aménagement du territoire. Le Conseil fédéral et la Communauté le disent aussi.

Même s'ils doivent donc être rigoureusement critiqués quant à leurs principes méthodologiques, les travaux de l'OCDE qui calculent «l'équivalent de subvention à la production» (ESP) par référence, encore une fois discutable, aux prix du marché mondial, sont révélateurs du considérable degré de subventionnement de l'agriculture suisse. Selon l'OCDE, les trois quarts au moins de la valeur de la production agricole résultent de mesures de soutien.

Pour la période 88/89, les chiffres

exacts sont 77,5% (ESP) pour la Suisse et 40,5% (ESP) pour la Communauté. C'est cet écart qu'il faut considérer et la probabilité que la Communauté fasse au GATT une offre supérieure à celle de la Suisse.

La déréglementation

Une ouverture partielle au marché est donc inévitable. Il faut la préparer et les paiements directs ne sont pas la solution miracle. Ils ne trouveront une base légale qu'en 1991 et ils entreront immédiatement en conflit avec les compressions budgétaires prévisibles.

En revanche la déréglementation doit être accompagnée de mesures propres à faciliter les restructurations, la diversification professionnelle, la garantie sociale du revenu.

La diversité des situations régionales et individuelles justifie des soutiens qui soient individualisés sur la base d'un engagement contractuel.

Si la déréglementation est forte, l'accompagnement doit être à sa mesure. Il doit être calculé sur le long terme, c'est-à-dire une génération qui, dans ce secteur, est la norme correcte d'une restructuration.

Mais qu'on ne mélange pas l'habileté suprême à l'usage exclusif du GATT avec l'indispensable parler-vrai à usage interne. ■

La facture internationale

(suite de l'édito)

passer de plus mauvais moments encore, quand il s'agira non seulement d'affronter la mauvaise foi des dirigeants agricoles, qui font semblant de découvrir l'offre faite au GATT dont ils connaissaient depuis longtemps les termes, mais de faire face en plus et à la fois aux jacqueries de la puissante base «verte» (fortement relayée au Parlement) et aux exigences accrues de nos partenaires commerciaux. Décidément, le beau temps où la politique agricole helvétique se faisait entre Vaudois, par le trio Pierre Arnold (Migros), René Juri (Union suisse des paysans) et Jean-Claude Piot (Administration fédérale), est bien révolu; certes, le dernier est encore en place, mais il a

manifestement hâte d'en finir avec la cruelle tâche qui est devenue la sienne.

La Suisse ne s'intéresse toujours pas à sa politique extérieure. Mais l'étranger s'intéresse de plus en plus précisément à la manière dont elle la mène — intelligemment d'ailleurs, par le brillant René Felber — et surtout aux moyens financiers qu'elle doit mettre à disposition à cette fin. Et comme la Suisse riche ne pourra pas décemment se déclarer insolvable, elle doit se préparer à régler une grosse facture internationale — avec ou sans adhésion à l'ONU, à L'Europe communautaire ou au Fonds monétaire international.

YJ

L'europhorisante initiative

(ag) L'initiative populaire est un outil constitutionnel sommaire, qui réduit le choix à l'alternative du «oui» et du «non». Cette réduction simplificatrice laisse croire souvent à tous ceux qui enfourchent, par ce moyen, leur dada que la mise en mots apporte solution. Première question, l'initiative populaire est-elle l'instrument adapté à un objet politique aussi complexe qu'une négociation où le choix du moment et des moyens est de première importance?

Même si plusieurs membres du comité d'initiative collaborent à DP, nous ne soutiendrons pas l'Euroinitiative. On en rappellera brièvement les raisons.

Il est d'abord choquant, au sens de la répartition des pouvoirs et des rôles, qu'elle ait pour origine des périodiques et un quotidien qui confondent sincérité de leurs convictions et publicité commerciale.

Les listes de signatures sont à retourner, dans la formule que nous avons sous les yeux — il y en a d'autres, donnant d'autres adresses — à *Bilan*, avenue de la Gare 33, siège bien connu d'Edipresse. Les signataires vont donc aussi repré-

senter un carnet d'adresses utiles. La démocratie directe n'a rien gagné aux initiatives Denner. Elle aura beaucoup à perdre aux initiatives lancées par des médias. L'argumentaire des initiants dit: «*La Suisse peut faire partager son expérience des institutions démocratiques*». Bien sûr, mais pour autant que la démocratie directe ait gardé ses qualités originelles.

Même si l'événement ne bouleverse pas l'échiquier, il affaiblit la position du Conseil fédéral. Si les négociateurs suisses tendent la corde sur une «exception légitime», il s'exposent à la réplique que cette intransigeance n'est pas

partagée par l'opinion suisse. Règle ordinaire: dans une négociation difficile, on ne perturbe pas le conducteur. L'Europe pose à la Suisse des problèmes difficiles. L'argumentaire des initiants ne les escamote pas entièrement. Ils citent les transports et l'agriculture. La négociation sur l'Espace économique est précisément axée sur de telles questions. Pourquoi dès lors partir maintenant alors que les résultats de la négociation tomberont dans dix mois? Enfin, si l'Espace économique réussit et se voit ratifié par le peuple, le vote sur l'initiative interviendra, selon le calendrier même des initiants, deux ans après. Dans un délai si court, l'initiative a toutes les chances d'apparaître comme une volonté de renoncer immédiatement aux aménagements légitimes qui auront été arrachés à la Communauté. Les risques sont évidents. Peut-être les circonstances seront-elles différentes. Mais ce risque même démontre que l'initiative est un outil inadapté, tant que la preuve n'a pas été faite qu'il y a, au Conseil fédéral et au Parlement, un blocage.

Tel n'est pas le cas. ■

URBANISME

Construire la ville

(jd) La ville construite se modifie au gré de multiples opérations immobilières ponctuelles. Les plans d'urbanisme restent tributaires des décisions des propriétaires fonciers et l'identité des quartiers se transforme en fonction des règles économiques; le prix du sol, et non une volonté collective, détermine les différents usages du territoire urbain. Lorsqu'un quartier entier est en voie de restructuration, l'occasion est propice pour tenter une réflexion globale, pour imaginer un projet cohérent. Ainsi du quartier du Flon à Lausanne et du périmètre Sécheron-Cornavin à Genève. Mais alors, c'est la législation qui se révèle insuffisante pour gérer un tel problème. D'où l'idée de trois architectes genevois — Olivier Jornod, Michael Meyer et Daniel Rivaldi — et de l'économiste Andras November d'une nouvelle procédure adaptée à la création partielle ou totale d'un quartier, présentée dans le quotidien *Le Courrier* (8 octobre 1990).

Première condition essentielle pour une opération de ce genre: disposer des terrains. A cet effet la collectivité publique exproprie provisoirement le périmètre concerné, à moins que les différents propriétaires ne se mettent rapidement d'accord pour mettre en commun leurs bien-fonds.

Puis intervient une fondation ou une société mixte qui regroupe propriétaires, associations de quartier et de protection de l'environnement, partenaires sociaux, partis politiques et l'architecte communal. C'est elle qui définit les caractéristiques et les besoins du futur quartier, lance un concours d'idées et attribue les mandats d'étude. L'Etat — canton ou commune — reprend ses droits dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire.

L'intérêt d'une telle procédure? La possibilité de maîtriser un périmètre important et de faire valoir un plan d'ensemble. Dans l'opération, il n'y a pas de perdants: les propriétaires retrouvent en

fin de compte des droits à bâtir, correspondant au prix des terrains qu'ils ont dû céder initialement; la collectivité prend le contrôle du solde disponible qu'elle peut affecter à des équipements publics, à la construction de logements sociaux ou vendre pour financer des réalisations d'intérêt public. Tour de passe-passe? Reprenons l'exemple simplifié à l'extrême donné par le quotidien genevois, soit un périmètre de 500'000 m² dont la densité autorisée permet de construire 500'000 m³ de logements et de bureaux. En bâtissant trois tours de 30 étages — 30'000 m² d'emprise au sol et 270'000 m² d'espaces libres — on atteint la surface de plancher prévue. Ces 30'000 m² de terrain retournent en mains privées. Reste 200'000 m² à disposition de la collectivité.

L'exemple est extrême et il est peu probable que la fondation propose ce type d'urbanisme. Mais le principe reste valable même pour d'autres modes de construction: en gérant de manière globale la restructuration d'un périmètre urbain, il est possible de dégager des surfaces sans léser financièrement les propriétaires. ■

Pour un système équitable de désendettement

(réd) Gouvernements, organisations de développement et banquiers continuent de se pencher sur le problème du désendettement du tiers monde. Le Conseil fédéral devrait pour sa part prendre prochainement position sur un rapport du groupe d'experts «Endettement international», présidé par Pierre Languetin, ancien directeur de la Banque nationale. D'autre part, un Message du gouvernement est attendu à propos de la pétition «Le désendettement – une question de survie», forte de 250'000 signatures, que les Chambres fédérales ont transmise au Conseil fédéral et sur laquelle elles se prononceront lors de leur session spéciale du 700e, en mai 1991. Rappelons que ce texte réclame une participation de la Suisse de 700 millions de francs en faveur de mesures de désendettement à l'occasion des 700 ans de la Confédération. Les deux milliards de francs dûs la Suisse par les pays les plus pauvres pourraient être rachetés sur le marché secondaire pour 700 millions; les créances effacées pourraient ensuite être converties, en monnaie locale, en projets de développement.

Dans la perspective de ces futurs débats, nous reproduisons ci-dessous le plan en cinq points de Daniel Kaeser, sous-directeur de l'Administration fédérale des finances, présenté à la journée «L'endettement du tiers monde – comment en sortir? le rôle de la Suisse».

● Le premier élément serait l'adoption d'un **critère standard de surendettement**. Pour déterminer si un pays est surendetté ou non, il est nécessaire de disposer d'un critère sûr et agréé. La sécurité du système imposerait sans doute l'adoption d'un critère standard, uniforme. Si l'on admet qu'un pays est surendetté à partir du moment où le service de la dette paralyse son développement économique, on pourrait s'accorder pour dire par exemple qu'un seuil est atteint lorsque le service de la dette atteint ou dépasse 25% des recettes d'exportation. (...) Le fait qu'un critère unique s'appliquerait de façon uniforme à tous les pays débiteurs déplaît beaucoup aux économistes qui préféreraient une approche cas par cas. Il disent que l'application d'un critère uniforme aurait pu freiner l'expansion de certains tigres de l'Asie du sud-est qui n'ont pas craint de se surendetter pour accélérer leur développement. Ce reproche peut bien nous attrister, mais il faut que les choses soient claires pour tous. En adoptant un critère uniforme, on ne fait pas autre chose que les autorités de contrôle bancaire qui mettent les pays en développement dans le même panier en ce qui concerne l'obligation de constituer des réserves sur les crédits qui leur sont accordés. La surveillance bancaire ne fait donc pas de détail. (...) Mais il ne sert évidemment à rien,

ou presque, de disposer d'un critère de surendettement si l'on ne peut pas déterminer quand ce critère ou ce niveau est atteint.

● C'est pourquoi le deuxième élément du système devrait consister dans une **centrale d'enregistrement des transactions**. Toutes les transactions qui contribuent à faire monter le service de la dette d'un débiteur devraient être annoncées à une centrale d'enregistrement constituée auprès de l'organisation qui aurait la charge de gérer la convention. Elle aurait aussi la charge de publier l'état d'utilisation de la capacité financière des pays. Les publications n'auraient pas à dévoiler l'identité des créanciers, mais uniquement à refléter le niveau et le profil de l'endettement des pays. Les créances qui n'auraient pas été enregistrées ne seraient pas exécutables sur le territoire des pays qui auraient signé la convention. En d'autres termes, les créanciers récalcitrants ou négligents ne pourraient pas faire saisir les avoirs de leurs débiteurs sur le territoire des Etats signataires de la convention. Il est évident que la combinaison des deux premiers éléments, à savoir un critère de surendettement et une centrale d'enregistrement, pourraient contribuer efficacement à prévenir les cas de surendettement. Mais le système que nous avons en vue doit aussi per-

mettre de résoudre le problème du surendettement existant.

● C'est pourquoi il faudrait qu'il comporte, comme troisième élément, un **mécanisme de protection des débiteurs**. Le débiteur surendetté pourrait se tourner vers l'organisation qui gérerait la convention pour se soumettre à une procédure de désendettement. Il est à souligner qu'il s'agirait d'une procédure facultative. Un pays débiteur qui voudrait à tout prix respecter ses obligations et poursuivre sa traversée du désert dans l'idée qu'il parviendra à rétablir sa situation, devrait pouvoir évidemment le faire et ses créanciers honorerait cet effort en lui faisant certaines concessions. Le pays surendetté qui voudrait au contraire se soumettre à une procédure de désendettement devrait accepter de mettre sa politique économique pendant quelques années sous surveillance étroite du Fonds monétaire international. Les allègements de dettes dont il pourrait bénéficier lui seraient accordés par tranche, à condition qu'il applique un programme de politique économique arrêté avec le FMI. Le désendettement consisterait en fait à ramener le service de la dette aux 3/4 de la limite de la capacité financière du débiteur, de façon à lui rendre une certaine marge de manœuvre. (...) Parmi les conditions imposées aux pays débiteurs pour bénéficier de mesures de désendettement, on pourrait imaginer la constitution de fonds de contrepartie servant à financer certains programmes prioritaires et par exemple des projets de protection de l'environnement.

En résumé, telle qu'elle est conçue, la procédure de désendettement ne saurait être considérée comme une solution de facilité, comme un encouragement à la mauvaise gestion, puisqu'elle serait assortie de l'obligation d'appliquer un programme de politique économique sévère et propre à assainir durablement la situation du débiteur.

● Le quatrième élément du système constitue une mesure additionnelle d'allègement de la dette. Il s'agirait de la **création d'une instance de garantie du versement des intérêts**. Les pays signataires de la convention de base du système — et là il s'agirait des pays créanciers et des pays débiteurs, pour marquer le caractère mutualiste de ce projet — donc tous les gouvernements

apporteraient des garanties suffisantes pour assurer la couverture d'une annuité d'intérêts de quelques dizaines de milliards de dollars. Il s'agirait d'une assurance renouvelable d'année en année. Pourraient être assurés auprès de cette instance de garantie les crédits accordés à des débiteurs qui sont restés ou qui ont été ramenés à l'intérieur des limites de leurs capacités financières et qui se situent donc en-dessous du critère de surendettement. Si l'on ne veut pas mobiliser des ressources considérables, l'assurance ne pourrait naturellement pas couvrir l'ensemble d'une annuité d'intérêts de la dette des pays en développement, mais ce serait une fraction qui serait couverte, si bien que l'accès à l'assurance devrait être rationné et soumis à un système de quotas. Débiteurs et créanciers auraient à payer une modeste prime qui permettrait de constituer un fonds de réserve. L'utilité de cette assurance serait de réduire le risque couru par le créancier, ce qui permettrait d'abaisser le taux de l'intérêt au niveau payé par les emprunteurs de premier rang.

● Le cinquième et dernier élément du système revêtirait une importance considérable, car il permettrait de **rouvrir l'accès aux crédits bancaires** aux pays qui auraient fait preuve de sagesse et qui seraient soit restés, soit rentrés dans les limites de leurs capacités financières. C'est-à-dire qui seraient en-dessous du niveau de surendettement. Comment cette «réouverture» de l'accès aux crédits bancaires serait-elle possible? Pour le comprendre, il faut savoir que les autorités de surveillance des banques demandent à ces dernières de constituer des réserves sur les crédits accordés aux débiteurs à risques. En Suisse, les banques doivent constituer des réserves de 50% et prochainement de 65% pour les crédits qu'elles accordent aux pays en développement. Il n'y a donc pas beaucoup de nuances qui sont prises, pratiquement tous les pays en développement sont à ce régime. Il est évident que cette mesure, destinée à assurer la protection des créanciers des banques, n'encourage pas nos établissements bancaires à accorder de nouveaux crédits aux pays en développement, et cette mesure ne contribue pas non plus à réduire le taux d'intérêt que les banques appliquent pour ces pays. Il faudrait donc prévoir une obligation, pour les

A PROPOS DE SALAIRES

Arithmétique élémentaire

Dans DP 1012, nous reprenions un article de La Lutte syndicale expliquant que même si les salaires des femmes profitaient en chiffres relatifs d'une augmentation supérieure aux salaires des hommes, l'écart, en chiffres absolus, se creusait. Les premières gagnaient en effet en 1989 62 centimes de plus qu'en 1988, alors que pour les seconds, l'augmentation était de 80 centimes. Et d'en conclure que «sur une longue période, toutes ces petites différences finissent par constituer un fossé». Cette phrase a fait réagir Gabrielle Antille, maître d'enseignement et de recherche du Département d'économétrie de l'Université de Genève.

Une arithmétique presque aussi élémentaire que celle utilisée à tort dans l'article de *La Lutte syndicale* veut que lorsque le pourcentage d'augmentation d'une valeur est plus élevé que le pourcentage d'augmentation d'une

deuxième valeur, la première valeur, si elle est au départ inférieure à la deuxième la rattrape toujours, ce n'est qu'une question de temps!

Dans le cas cité on peut montrer que si les pourcentages d'augmentation des gains des ouvrières et des ouvriers se maintiennent respectivement à 4,5% et 3,9%, il faudra 69 ans pour que le salaire horaire moyen des femmes rattrape celui des hommes. On peut également calculer que ce n'est que dans 45 ans que l'augmentation annuelle du salaire horaire des femmes sera supérieure à l'augmentation du salaire horaire des hommes, en valeur absolue. Et dernière chose, si nous sommes vraiment impatientes, l'augmentation en pour-cent du salaire horaire des ouvrières devrait être de 8,08% pour que l'égalité soit obtenue dans dix ans, à condition évidemment que les salaires horaires des ouvriers continuent eux à croître à un taux de 3,9%.

autorités de surveillance bancaire des pays participants, d'abaisser le niveau des réserves requises pour les débiteurs qui se maintiennent sagement au-dessous de la limite du surendettement.

Les propositions de M. Kaeser ont suscité l'intérêt des représentants des organisations de développement. Georges Götz, directeur au Crédit suisse, s'est pour sa part déclaré d'accord avec ce plan, à l'exception du premier point (adoption d'un critère standard de surendettement). M. Kaeser précise que ses propositions n'ont pas encore reçu la caution officielle du Département fédéral des finances. Toutefois, deux d'entre elles (procédure de désendettement et instance de garantie de versement des intérêts) figurent dans les conclusions du rapport Languetin, cité en introduction. Il faut encore espérer que ce dernier ne finisse pas au fond d'un tiroir, car il a l'avantage de proposer des mesures concrètes intéressantes et d'émaner d'un groupe représentatif des milieux de l'économie et de ceux du développement, qui avaient donc trouvé un terrain d'entente. ■

EN BREF

Le parti radical veut constituer, à Berne, une association des fonctionnaires radicaux qui ne devrait pas concurrencer les syndicats existants mais faciliter les contacts entre les cadres du parti et le personnel des services publics.

Berlin retrouve son rôle de capitale. Depuis fin octobre Bâle est reliée par les airs avec cette ville alors que c'est, bien entendu, toujours le cas pour Zurich.

Au cours des travaux pour l'agrandissement de la bibliothèque centrale à Zurich, une cinquantaine de mètres de l'ancien mur d'enceinte de la ville ont été découverts. Pour éviter un retard et une augmentation des frais, les autorités n'ont pas placé ce monument historique sous protection et la démolition a été rapidement effectuée. C'est comme dans «L'Internationale»: «Du passé faisons table rase».

Nations et frontières: ne jetons pas tout !

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, on pouvait encore croire de bonne foi que la disparition des frontières et la dissolution des Etats-Nations étaient des objectifs bons en eux-mêmes. L'euphorie de nombreux publicistes de Suisse romande est fondée sur cette croyance. Toute frontière, pensent-ils, est mauvaise en soi, qu'il s'agisse de feu le rideau de fer ou du poste de douane franco-suisse de Perly-Certoux. D'où leur adhésion de principe, sans nuances ni réserves, à l'entrée de la Suisse dans la Communauté européenne.

L'Etat-nation et ses frontières ont évidemment mérité, après deux guerres mondiales, le discrédit qui les frappe. Faut-il pour autant tout rejeter en bloc? J'en doute. Nous avons probablement tort de rejeter à l'extrême-droite, en les soupçon-

nant de sympathies fascistes, ceux qui servent à sauver quelque chose de l'idée d'une nation attachée à des traditions et liée à un territoire.

Les frontières, ces cicatrices de l'histoire, sont de plus en plus mal tolérées à cause des limitations absurdes qu'elles imposent à nos libertés de mouvements et d'échanges. Depuis deux ans, pourtant, se multiplient les signes qui nous disent que l'abolition des frontières crée à son tour des absurdités insoutenables.

Une histoire de limites

Un exemple. Depuis la disparition de la frontière entre les deux Allemagnes, le nombre des accidents mortels sur les routes de l'ancienne RDA s'est multiplié par deux. Les explications de ce tragique phénomène sont connues. Le réseau routier est-allemand, conçu pour des Trabant limitées à 100 km/h, s'est révélé un piège mortel pour des chauffeurs de BMW habitués à foncer à 160 km/h sur les autoroutes ordinaires de la RFA. L'augmentation du trafic, la suppression des anciennes limitations de vitesse est-allemandes et la fragilité de la carrosserie de la Trabant ont fait le reste. Ce qui est curieux, c'est que les autorités qui ont fait la réunification de l'Allemagne n'y aient tout simplement pas pensé avant.

Autre exemple, souvent cité ces temps-ci en Autriche. Des milliers de tonnes de pommes de terre, cultivées en Allemagne, sont amenées par camion en Italie du Nord pour y

être lavées dans une installation spécialisée. Elles sont ensuite rechargées sur les mêmes camions et retournent en Allemagne pour être écoulées dans les supermarchés. L'opération est rentable, paraît-il, grâce aux salaires relativement bas payés en Italie pour la manutention des patates. L'absurdité intrinsèque d'un tel trafic, la surcharge de la route du Brenner et la pollution de l'air sont supportées en première ligne par l'Autriche. D'où la forte tentation, chez les Autrichiens, d'introduire une limite «à la suisse», inférieure à la norme européenne des 40 tonnes, pour les poids lourds.

Frontières protectrices

Ces exemples nous montrent que les frontières nationales ont aussi des fonctions protectrices. Les barrières qu'elles opposent au libre impérialisme des plus riches ou des mieux équipés ne sont, dans la phase actuelle de la construction communautaire, remplacées par rien. Si un tel laisser-faire persiste, l'intégration des pays du sud de l'Europe dans la CEE se fera sur le modèle de l'absorption de l'ancienne RDA par la RFA: par la disqualification brutale des usages et des valeurs originelles des pays ou des régions les moins puissantes économiquement. On peut en escompter des pertes irréparables, pour toute l'Europe, dans l'ordre des identités régionales et de la diversité culturelle.

L'existence d'une frontière nationale peut aussi avoir l'avantage de forcer les gens d'un pays donné à résoudre les grands problèmes d'aménagement du territoire ou de gestion des ressources dans un espace clairement circonscrit. C'est un fait particulièrement évident pour le canton de Genève, contraint par l'exiguïté de son territoire à limiter strictement l'extension du domaine bâti. On sent bien, aujourd'hui, que l'abolition de la frontière franco-genevoise aurait pour premier effet le relâchement de cet effort et l'exportation en France tous les problèmes liés à la rareté du sol.

Les prétendues «solutions européennes» à des problèmes concrets comme l'élimination des déchets ou

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille (ga)

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ici et là...

● Conférence sur le thème «Emploi et formation: quel avenir face à l'Europe de 1992?», organisée par la Société suisse des employés de commerce, section de Lausanne (inscriptions au 021 312 93 47). Orateur: Klaus Hug, directeur de l'Office fédéral des arts et métiers et du travail. Mardi 6 novembre 1990, 20 heures, restaurant du Rond-Point, av. des Bergières 6 à Lausanne.

la fourniture de gravier sont souvent de simples fuites en avant, réa-lisées sur le dos des régions les plus pauvres ou les moins bien équipées. Jusqu'à ce que l'Europe tout entière suffoque sous le poids de ses déchets, de ses routes encombrées et de son air empoisonné. Et doive chercher des «solutions planétaires» à ses problèmes. Sur le dos des Afri-cains, par exemple.

Quant à l'idée de nation, décriée chez nous à tel point que l'Action nationale a jugé habile de changer de nom, elle resurgit dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les Polonais, les Hongrois, les Ukrai-niens, les Lituanais, et pratique-ment tous les peuples naguère sou-mis au pouvoir soviétique veulent leur Etat national, protégé par des frontières reconnues. Il en va de même, d'ailleurs, des Kurdes et des Palestiniens. Ces nationalistes ne sont pas tous des fascistes.

Des frontières à remplacer

Conclusion provisoire: avant d'abo-lir les frontières et de maudire toute forme de tradition nationale, il faut analyser complètement les fonc-tions, connues et méconnues, qu'el-les assumaient. Et mettre en place des solutions de remplacement. Dans le domaine des transports, par exemple, les frontières pourraient être abolies sans désastre majeur, pour autant qu'une taxe sur les car-burants permette l'internalisation des coûts écologiques et sociaux. Avec la benzine à cinq francs, le la-vage des patates allemandes en Ita-lie cesserait d'être rentable.

Avant de se prononcer sur l'adhé-sion de la Suisse à l'EEE ou à la CEE, le peuple suisse devrait disposer d'une véritable étude d'impact. Cette étude devrait montrer com-ment les fonctions protectrices des frontières seront assumées après leur disparition.

On saurait alors un peu mieux de quoi on parle.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est con-seiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un été avec les Suisses allemands

Voici donc *Terre Noire d'Usine*, de Ja-nine Massard, en librairie! (qu'est-ce que je vais devenir? Voici Barilier qui sort un nouveau récit... Et puis on an-nonce le second roman de Michel Buenzod, *Vesale l'Européen*, «roman historique» après *La Folie Méricourt*, roman policier teinté de psychanalyse. Et puis le premier roman de Charles-Edouard Racine, dont j'avais lu, voici quelques années, un manuscrit qui m'aurait donné envie de m'improviser éditeur. Et puis la suite de *L'Age d'Or*, de Jean-François Sonnay — énorme fresque des années 68 et suivantes... Et puis...).

J'avais passé l'été en compagnie de nos trois grands Suisses allemands, Jere-mias Gotthelf, Gottfried Keller et Con-rad-Ferdinand Meyer.

De Jeremias Gotthelf, *Kurt de Koppigen*, traduit en 1979 par le cher Henri Debluë, si tôt disparu — une sorte de récit d'aventures, passionnant, mais très loin des beaux romans paysans, *Uli der Knecht* ou *Geld und Geist*.

De Gottfried Keller, *Martin Salander* (à paraître chez Zoé), «livre d'or du répu-blicain» comme on a nommé ce roman, qui retrace la vie d'un instituteur zuri-chois devenu commerçant importateur de denrées coloniales, au temps où la petite ville de 20'000 habitants, qui n'est pas encore l'Athènes de la Lim-mat, mais bien plutôt l'un des chefs-lieux du «peuple des bergers» voit s'ins-taller les «gnomes de Zurich» veillant sur l'or du Rhin avec une efficacité propre à inquiéter même la City of London et ce temple du nouveau Dieu qu'est Wall Street.

Enfin, de ce grand bourgeois, zurichois lui aussi, Conrad-Ferdinand Meyer, qui séjourna adolescent au château de Beau-lieu, à Lausanne, dans les lieux même où Jean-Jacques Rousseau, un siècle plus tôt, avait tenté de faire exécuter une composition musicale de son crû; où, un peu plus tard, Voltaire écoutait avec plaisir un jeune garçon fort doué, le petit *Mosert* (Mozart); où il rencontra sans doute l'historien Michelet, venu en 1843 chercher de l'aide pour son grand combat contre les Jésuites — de Con-

rad-Ferdinand Meyer *Jurg Jenatsch* (Plaisir de lire) traduit excellemment par Eric de Montmollin.

Jurg Jenatsch (1596 — mort assassiné à Coire en 1639 — Corneille faisait jouer *Horace*, et le petit Louis XIV était en-core au berceau) a connu une existence mouvementée. Tour à tour pasteur, pré-dicateur, et agitateur politique, il est tout d'abord adversaire décidé de l'Espagne et du catholicisme, s'efforçant d'obtenir l'appui des Confédérés réformés et de la France de Richelieu (le bon Cardinal se laissait quelquefois guider par les rai-sons de la *Realpolitik* et préférait alors à Mammon Dieu pour assurer l'indépen-dance de sa petite patrie, les Grisons, à laquelle il rêvait de rattacher la Valte-line, perdue en 1620). Comme le roi de France, ou plutôt son tout-puissant mi-nistre, se révélait un allié peu sûr, Je-natsch se convertit au catholicisme — Paris vaut bien une messe, et l'Engadine aussi — et joua désormais la carte espa-gnole. Qu'est-ce que les Espagnols ve-naient f... aux Grisons? me direz-vous. Tous ces Messieurs s'intéressaient beaucoup aux cols des Alpes — et puis pendant longtemps tant l'Espagne que l'Autriche avaient formé un seul bloc, sous la houlette de l'excellent Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, mal en prit à Jenatsch. Ayant perdu la confiance de ses compatriotes, qui se défiaient de lui, parce que sa famille était restée protes-tante, et sans doute aussi à cause de ce qui apparaissait comme de la versatilité, il périt assassiné. Admirable sujet, plein de suspense et de retournements drama-tiques (vous pensez si je m'y connais: *Dramatische Elemente in Meyer's Jurg Jenatsch* — tel, le sujet de dissertation que me proposa pour ma licence Prof. Dr. Bohnenblust!) Admirable héros, très «problématique» et par là cher au cœur de Meyer. «*Quel dommage que vous gâchiez votre beau talent, disait-il à Keller, en vous consacrant à de petites gens, à des destinées sans grandeur...*» Et pourtant, et malgré l'art impeccable de Meyer, c'est vers l'auteur du *Salan-der* que je pencherais... Au fait, n'est-ce pas pour d'identiques raisons que j'ai aimé le livre de Janine Massard? ■

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La discrétion

(ag) Le premier ministre français renvoie à intervalles serrés les représentants des partis sur l'évolution de la crise du Golfe. Chacun a admiré, dans un pays où les fuites sont monnaie courante, qu'aucune indiscretion n'ait entaché ces entretiens confidentiels.

En Suisse, le confidentialisme est très poussé. Mais le chef du Département des affaires étrangères ne peut-il pas consulter les partis par l'intermédiaire de leurs représentants qualifiés sans que le secret soit divulgué?

Sur un projet discutable (l'envoi de parlementaires en Irak pour favoriser le retour des otages suisses), la réaction des parlementaires a été saine. Ce fut non. L'indiscretion, en revanche, sur un sujet aussi sensible internationalement, est fautive grave. ■

GENÈVE

On y roule bon marché

(ag) Le canton de Genève est, comme chacun sait, à la recherche d'économies ou de recettes supplémentaires.

Or ce canton, qui se distingue en votations cantonales et fédérales par des votes résolument écologiques, est un de ceux qui taxent le moins, et indirectement subventionnent le plus, le trafic motorisé.

L'indice total des impôts sur les véhicules à moteur est à Genève de 66,1 pour une moyenne suisse de 100. En comparaison, Vaud est à l'indice 104,2 (chiffre 1988).

Or Vaud, pour 1991, augmentera les taxes de 20%. Le Conseil d'Etat doit confirmer cette intention rendue publique, la décision est de sa compétence. En fait, il s'agira d'une indexation de rattrapage, les taxes en francs constants n'augmentant pas. Genève, sans renforcer la fiscalité, ne pourrait-il pas envisager au moins de maintenir cette taxe sur les véhicules à moteur à sa valeur réelle?

Le canton qui subit les effets de l'indexation (légitime) des salaires, de l'élimination (légitime) de la progression fiscale, peut-il s'offrir le manque à ga-

gner d'une recette importante non indexée, alors qu'il est déjà, aux côtés du Valais, qui ne vote pas écologique avec le même enthousiasme, le meilleur marché de Suisse? ■

SUISSE - ITALIE

Des voisins qui s'ignorent

(cjp) Que savons-nous de l'Italie? Encore moins que ce que nous savons du Tessin. Que savent les Italiens sur nous? Pas grand-chose probablement.

L'économie suisse y est présente, en particulier dans le secteur des assurances, comme le confirme cette annonce de deux pages où Zurich International Global Security propose une police qui est valable dans tous les pays européens et qui tient compte aussi bien des normes communautaires que des normes nationales. Dans les statistiques comparatives, la Suisse est souvent absente, soit parce qu'elle n'a pas pu fournir les chiffres nécessaires, soit parce qu'elle n'appartient pas à la Communauté européenne, soit, peut-être, parce qu'elle est trop petite.

Les Editions Bignami ont publié des petits livres pour aider les étudiants qui préparent des examens. Celui qui résume l'histoire de la Restauration à nos jours permet d'avoir une bonne vue synthétique de l'unification italienne et de l'évolution du monde pendant cette période. On trouve quelques allusions à des Suisses et notre pays est aussi mentionné comme terre d'asile (Berne et Genève) pour Mazzini et pour sa tentative d'invasion de la Savoie, en 1834. Mais rien de spécifique concernant l'histoire suisse, par exemple la Guerre du Sonderbund et la création de la Confédération de 1848.

Plus près de nous, la lecture de deux publications sur la formation politique en Italie et dans les partis de la gauche européenne ainsi que sur ses programmes ne font aucune allusion à la Suisse mais tiennent compte de la Suède.

Nous avons par contre trouvé, dans une page de l'*Unità* consacrée aux livres, un grand article sur la blanchisserie suisse (*Lavanderia Svizzera*). C'est une présentation du dernier ouvrage de Jean Ziegler avec une interview de l'auteur. Anecdote? Peut-être, mais signe aussi

de ce qui marque le plus les étrangers à propos de notre pays. ■

LA VÉRITÉ

L'épargne en augmentation

(pi) «*Largement remplacée par l'épargne obligatoire de la LPP, l'épargne traditionnelle a pris une très nette tendance à la baisse.*» Cette phrase, extraite du bulletin d'information libéral (VD), qui ne fait que répéter une idée largement admise et qui sert de justification à la hausse des taux d'intérêt hypothécaire, est fautive. De 1981 à 1989, l'épargne des ménages a passé de 5555 à 21'085 millions de francs. Une très légère tendance à la baisse n'a été enregistrée, durant cette même période, qu'en 1983. Ce qui est vrai par contre, c'est qu'une part importante de ces nouvelles sommes, de même que celles provenant de l'épargne des sociétés et de l'Etat, a pris le chemin du placement à court terme, plus rémunérateur que l'épargne traditionnelle. Mais ce qui est vrai aussi, c'est que le total des avoirs des banques servant traditionnellement à financer les prêts hypothécaires a presque doublé de 1979 (179 milliards de francs) à 1989 (344 milliards), accusant toutefois une très légère baisse cette dernière année (1988 = 349 milliards). Ce qui est toujours vrai, c'est que les banques ont, pour la première fois en 1989, accordé davantage de crédits hypothécaires qu'elles ne possédaient de fonds servant à les financer (377 milliards au premier poste et 344 milliards au second). Ce qui signifie que cette différence — 33 milliards, pas loin d'un franc prêté sur neuf — a dû être trouvée sur le marché des capitaux à court terme, donc à taux élevé.

Morale de l'histoire? N'en déplaise aux tenants du libéralisme, les banques ont prêté plus que de raison — elles ont spéculé pour reprendre le terme employé par M. Delamuraz — profitant du fait que dans ce secteur la concurrence ne peut pas fonctionner. On sait en effet que le bénéficiaire d'un prêt hypothécaire n'a pas la possibilité de solder son compte et d'aller emprunter dans un autre établissement car alors c'est le taux des nouvelles hypothèques, plus élevé, qui sera appliqué. ■